



Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)

MODE D'EMPLOI POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LIBAN – SOUTIEN AUX POPULATIONS CIVILES

De nouvelles frappes visent le Liban depuis plusieurs jours, dégradant fortement la situation humanitaire. Le pays compte désormais plus de 700 000 déplacés fuyant le Sud-Liban et la banlieue Sud de Beyrouth. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via son Centre de crise et de soutien a décidé de mobiliser les fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO) et des entreprises.

➔ Le Centre de crise et de soutien (CDCS)

Pour répondre aux crises nécessitant une aide humanitaire d'urgence comme à celles menaçant la sécurité des Français à l'étranger, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dispose d'une structure dédiée. Créé en 2008, le Centre de crise et de soutien (CDCS) a pour vocation de mobiliser et de coordonner l'ensemble des moyens de l'État pour répondre aux crises consulaires ou humanitaires à l'international.

Les dons versés à ces fonds de concours soutiendront la réponse d'urgence de la France aux besoins essentiels des communautés affectées. À ce jour, le CDCS a lancé l'acheminement d'une **donation de médicaments et d'équipements médicaux ainsi que d'articles de première nécessité** (kits cuisine, kits hygiène, couvertures et lampes solaires) à destination de l'État libanais et de partenaires locaux. En parallèle, le CDCS a renforcé son soutien financier aux **activités humanitaires d'urgence mises en œuvre par des ONG partenaires** engagées au Liban, principalement dans les secteurs **de la santé, de l'eau et des abris**. **Les fonds versés sur les fonds de concours permettront de compléter ces actions et d'en mener de nouvelles.**

➔ Le FACECO, c'est quoi ?

Le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux **collectivités territoriales** d'apporter une contribution à l'**aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires** à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit). Le FACECO constitue aujourd'hui l'**unique outil étatique** donnant la possibilité aux collectivités territoriales de participer à une réponse coordonnée, rapide et efficace mise en œuvre par l'État face aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

Le MEAE vous propose de contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement la solidarité de votre collectivité.

➔ Quels avantages pour votre collectivité ?

- La garantie que la gestion de vos fonds sera confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les ONG et les organisations internationales sur le terrain ;
- L'assurance que vos fonds seront utilisés avec efficacité, afin de contribuer à une réponse française cohérente, coordonnée et adaptée à la crise ;
- L'importance apportée par le MEAE à la traçabilité des fonds versés, vis-à-vis de votre collectivité et de vos contribuables : le ministère vous tiendra informés des actions menées.



Quelle visibilité pour votre collectivité ?

Votre soutien sera mentionné dans les supports de communication dédiés aux opérations en faveur du Liban.



Comment vos fonds seront-ils utilisés ?

Les actions d'aide d'urgence seront sélectionnées par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien.

Cette sélection s'effectuera en fonction :

- de la réactivité à l'urgence ;
- des besoins réels identifiés sur le terrain, en lien avec les autorités locales ;
- du respect des règles de conformité financière ;
- du rapport coût/efficacité des actions notamment.

Pour les projets humanitaires soutenus, le MEAE, par l'intermédiaire du CDCS ou de ses représentations diplomatiques, conclut une convention de subvention avec chaque opérateur retenu et assure un suivi des actions menées ou assure en direct l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence en nature.

Comment agir grâce au fonds de concours ?

Procédure à suivre :

1

- Une délibération de la collectivité devra indiquer expressément le montant du versement ainsi que le destinataire des fonds : « FACECO – soutien aux populations du Liban ».

2

- Transmettre au comptable public de rattachement (DGFiP) un mandat de paiement appuyé de la délibération (PJ) et avec pour références du paiement : le RIB de la DSFIPE et le libellé si possible réduit à « **Liban RC-1-2-00263** **Nom Collectivité** ».

3

- Le comptable public vise le mandat de paiement et adresse le virement aux coordonnées indiquées par le donateur.

4

- Le donateur adresse la délibération par courriel à l'adresse dsfipec.recettes@dgfip.finances.gouv.fr en mettant le même motif (FACECO – soutien aux populations du Liban) en objet du message, ainsi qu'un courriel au CDCS fdc209.cdcs@diplomatie.gouv.fr.

5

- À réception des fonds et de la délibération (il faut les deux), le service recettes de la DSFIPE abonde le fonds de concours.

**DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES
PUBLIQUES POUR L'ÉTRANGER**
Banque de France (BDF), agence de Nantes(44)

Code Banque : 30001 – Code Guichet : 00589
Compte n° : A44A0000000 – Clé RIB : 13
IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013
BIC : BDFEFRPPCCT
Libellé : Liban RC-1-2-00263

➡ Contact

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Centre de crise et de soutien
Centre des opérations humanitaires et de stabilisation

37 Quai d'Orsay, 75700 PARIS 07 SP
Courriel : fdc209.cdcs@diplomatie.gouv.fr
Tél. : 33 (0)1 43 17 53 53

